

N/REF : 15/10/2024 13H52 C:264273 I:33809
V/REF : TEL
V/Appel du Mardi 15/10/2024 a 13H52

RESTAURANT LE POINT BARRE

31 RUE SERVANT
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de - 2ans/Prof.
Cf localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 21 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 31 SERVANT - GRENOBLE - RESTAURANT LE POINT BARRE
CONTACT MME POINTET 06 40 39 82 25

MOTIF : INTERVENIR POUR PROBLEME D'EVACUATION CUISINE
BEAUCOUP D'ELEMENTS RELIES ET PROBLEME EVACUATION

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 16/10/2024 A 15H00
INTERVENTION DEPUIS LE RESTAURANT
DEBOUCHAGE CANALISATION PRINCIPALE PASSANT SOUS L'ESTRADE COTÉ PLONGE
POSE D'UN BOUCHON DE DIAMETRE 32
OBSERVATION : PRESENCE D'UNE CONTRE PENTE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90

TOTAL H.T.	176,90
T.V.A. a 20,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	212,28

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN